



POUR AFFICHAGE

**2^e affichage POSTE : P1415-006
CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
ADAPTATION SCOLAIRE (dysphasie)
35 HEURES / SEMAINE
POSTE DE REMPLACEMENT**

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseillère ou conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenantes et intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en oeuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La conseillère ou le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; elle ou il participe à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; elle ou il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe.

Elle ou il conseille et soutient les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; elle ou il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Elle ou il instrumente les enseignantes et enseignants sur l'évaluation des apprentissages; elle ou il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes et en évalue les résultats.

Elle ou il analyse et conseille sur la sélection de matériel didactique, matériel complémentaire, équipement, logiciels et progiciels pertinents; elle ou il conseille sur l'aménagement des locaux.

Elle ou il conseille les intervenantes et intervenants scolaires sur les moyens d'intégration des technologies à l'enseignement; elle ou il collabore à la réalisation de projets qui vont dans ce sens; elle ou il élabore et anime des ateliers de formation et d'information sur les éléments du programme d'intégration des technologies.

Elle ou il collabore avec les autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

En outre, la conseillère ou le conseiller pédagogique en formation générale des adultes et en formation professionnelle contribue à la visibilité de la commission scolaire auprès des partenaires socio-économiques et établit un plan de promotion en conséquence.

Elle ou il rencontre les représentantes et représentants de diverses entreprises afin de développer conjointement des programmes de formation répondant aux besoins de l'entreprise et de son personnel; elle ou il prépare des protocoles d'entente et des offres de services. Elle ou il participe à l'organisation des programmes d'alternance travail études, des stages en entreprise et des visites en industrie; elle ou il soutient les enseignantes et enseignants concernés; elle ou il informe et conseille les employeurs.

Mandat spécifique : Offrir un service-conseil aux intervenants des classes spécialisées ou ordinaires du primaire et du secondaire accueillant des élèves rencontrant des difficultés au plan langagier. Accompagner et soutenir les intervenants des classes spécialisées ou ordinaires du primaire et du secondaire dans la mise en oeuvre de pratiques pédagogiques destinées à favoriser l'apprentissage des élèves rencontrant des difficultés au plan langagier.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

Avoir réussi un test de français selon le seuil de réussite exigé par la commission scolaire.

TRAITEMENT Selon l'entente nationale régissant les professionnels non enseignants.

LIEU DE TRAVAIL : **Services éducatifs**
955, boul. Saint-Martin Ouest
Laval (Québec) H7S 1M5

DIRECTION ACTUELLE : Monsieur Yves-Michel Volcy

DATE EFFECTIVE : dès la nomination

La commission scolaire de Laval applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Si vous désirez soumettre votre candidature, vous êtes prié de la transmettre par courrier électronique, en y incluant votre curriculum vitae et en inscrivant le poste convoité dans l'objet de votre courriel, à l'attention de Madame Annie Villeneuve, conseillère en gestion de personnel, à l'adresse anvilleneuve@cslaval.qc.ca, au plus tard le 7 novembre 2014 avant 16h00.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront une communication officielle du Service des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines

2014-10-16